



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
20 octobre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 octobre 2005, à 11 h 30

Président : M. Wali (Nigéria)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-53666 (F)



La séance est ouverte à 11 h 35.

Débat général (suite)

1. **M. Kafando** (Burkina Faso) déclare que bien que cinq années se soient écoulées depuis l'adoption par la communauté internationale de l'objectif de renforcer le partenariat entre le Nord et le Sud en vue d'assurer le développement durable, les disparités économiques n'ont cessé d'augmenter et la mondialisation a encore fait empirer la situation. Néanmoins, le récent Sommet mondial donne quelques raisons d'espérer. S'agissant du financement du développement, le document final du Sommet a confirmé la pertinence et la légitimité des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire. Il a réitéré l'objectif de voir les pays développés consacrer à l'aide publique au développement un montant équivalent à 0,7 % de leur PNB, et cela selon un calendrier de versements précis. Cet engagement qu'il convient d'applaudir doit maintenant être mis en oeuvre. Le consensus du Sommet relatif à l'annulation de la dette et à l'allocation de fonds pour financer des mesures d'élimination de la pauvreté est également le bienvenu. Les initiatives dans ce domaine doivent être renforcées.

2. En ce qui concerne l'Afrique, le Sommet a pris des engagements importants visant à consolider le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Quant au développement rural et agricole, le fait que le Sommet ait accepté d'augmenter l'aide à l'agriculture et de renforcer les capacités des pays en développement en matière de commerce des produits agricoles manifeste que les questions de faim et d'autosuffisance alimentaire ne sont pas uniquement une responsabilité nationale, mais que la communauté internationale doit également y participer. D'autres points d'accord lors du Sommet, à faire examiner par la Deuxième Commission, concernent notamment le plein emploi, les droits des migrants et les coûts de transactions excessifs des transferts de salaire des travailleurs migrants vers leurs pays d'origine. Il importe que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui doit se tenir en 2006 tienne compte de l'accord de principe formulé durant le Sommet.

3. La lutte contre la pauvreté requiert d'examiner les liens entre le développement et l'environnement. La diminution rapide de la couche d'ozone, la disparition de plantes et d'espèces animales, la progression de la

désertification et les sécheresses répétées qui s'ensuivent ainsi que la déforestation progressive sont des problèmes qui nous concernent tous. La communauté internationale doit porter son regard au-delà des accords existants et s'engager à financer le développement durable.

4. Dans ses efforts de réaliser avec ses partenaires les objectifs du développement durable, le Burkina Faso a lancé le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté comme programme d'action prioritaire pour la période 2004-2006. La tâche de renouveler la politique économique et sociale dans une perspective de développement durable a été favorisée par les efforts quotidiens de démocratisation et de bonne gouvernance qui ont permis aux collectivités locales d'exercer un rôle plus important dans les activités de développement. En dépit du contexte de politique difficile dans la sous-région et de l'environnement international marqué par la baisse des prix du coton, la chute du dollar et l'explosion des prix du pétrole, le Burkina Faso a pourtant réussi à maintenir un taux de croissance de l'ordre de 5 % par an. Néanmoins, le pays ne dispose que de maigres ressources pour ses programmes sociaux. Il souffre de l'extrême pauvreté et ses populations sont vulnérables à toutes les calamités, notamment le VIH/sida ou les sécheresses répétées.

5. Il semble donc approprié que le système des Nations Unies participe davantage aux efforts visant à aider les populations vulnérables des lieux les plus désavantagés de la planète, tels que l'Afrique, car les peuples du monde entier espèrent que des solutions durables seront trouvées pour sa survie. Les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement méritent tous de retenir une attention spéciale à cet égard. L'action du système des Nations Unies doit être menée dans chaque pays de façon plus efficace par les organismes chargés des activités opérationnelles. Un hommage particulier doit être rendu à l'équipe chargée du projet Objectifs du Millénaire dirigé par le Professeur Jeffrey Sachs pour sa promotion du renforcement des capacités des pays en développement aux fins de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. **M. Lwin** (Myanmar) se félicite de l'établissement par plusieurs pays développés d'un calendrier pour réaliser l'objectif de consacrer d'ici 2015 0,7 % du PNB à l'aide publique au

développement (APD), dont au moins 0,5 % du PNB d'ici 2010. Il invite les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à suivre cet exemple. Les autres pays en développement doivent également bénéficier d'un allègement de la dette, sous forme de dons et d'annulation de l'intégralité de la dette.

7. Le Plan national de développement du Myanmar et ses programmes couvrent les principaux aspects des objectifs du Millénaire pour le développement, aussi le pays a-t-il fait des progrès satisfaisants sur la voie de leur réalisation d'ici 2015. Au cours des quatre dernières années, l'économie du Myanmar a accusé un taux de croissance de 12,5 %; 176 barrages, 202 ponts importants et près de 60 000 kilomètres routes ont été construits; 124 nouvelles universités ont été ouvertes; le taux d'alphabétisation des adultes s'élève à 94 %, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire est de 98 %; et 188 nouveaux hôpitaux ont été inaugurés. D'ici 2006, 12 000 villages de plus auront accès à l'eau potable, de sorte qu'au total plus de 40 000 villages seront desservis.

8. Le Myanmar progresse dans le développement de son économie en recourant en premier lieu à ses propres ressources, vu que son droit à l'assistance étrangère est systématiquement dénié par les institutions financières internationales. Si l'assistance financière extérieure était disponible, cela permettrait toutefois au pays d'accélérer le rythme de son développement. Les pays donateurs et les institutions financières internationales devraient s'abstenir de recourir à l'assistance financière comme moyen de pression pour faire aboutir leurs demandes de réforme politique et sociale dans un pays bénéficiaire. L'assistance au développement ne devrait pas être liée à la conditionnalité ni à la sélectivité.

9. Le système commercial mondial demeure inéquitable et divers pays développés continuent d'être protectionnistes. Il est contraire à l'éthique d'imposer des sanctions unilatérales à l'encontre de pays en développement sous prétexte de faire leur appliquer des normes du travail ou des droits de l'homme, en ignorant le principe de la souveraineté nationale et du droit d'un pays à l'autodétermination. Les pays en développement sont freinés dans leur développement par le manque d'accès aux marchés internationaux pour leurs produits de base, par des entrées trop faibles de capitaux et de technologies ainsi que par la baisse de volume de l'APD. Cette dernière devrait être utilisée comme levier pour accroître les investissements

étrangers directs conformes avec les objectifs du pays bénéficiaire. Les décisions de politiques importantes affectant les pays en développement devraient être fondées sur le principe d'inclusion. Aucun pays ne devrait être exclu sur la base d'une discrimination politique sélective.

10. Le développement constitue un objectif fondamental en soi ainsi que la fondation indispensable d'un nouveau système de sécurité collective. La distribution asymétrique des bénéfices et des risques entraînée par la mondialisation doit être rectifiée et à cette fin. Une action conjointe des États membres et de l'Organisation des Nations Unies s'avère indispensable.

11. **M. Latheef** (Maldives) déclare qu'aucun pays au monde n'est à l'abri des effets dévastateurs de conditions climatiques extrêmes ni du changement climatique. La nature ne distribue pas ces catastrophes sur la base des capacités d'un pays donné à faire face aux dégâts ou de sa responsabilité à l'égard de la dégradation de l'environnement.

12. En l'espace d'un instant, le tsunami de l'Océan indien en décembre 2004 a détruit 62 % du produit intérieur brut des Maldives, 12 îles habitées ont été réduites en ruines et l'infrastructure économique et sociale d'un quart des îles a été endommagée ou anéantie. Alors que le taux annuel moyen de croissance était ces dernières années de 8 %, selon les prévisions, il sera, en 2005, seulement de l'ordre de 3 à 4 %. La hausse des prix du pétrole, les emprunts rendus nécessaires pour financer la reconstruction et la perte des revenus du tourisme aggravent une situation qui était déjà critique. Pour la première fois dans l'histoire de son pays, il doit lancer un appel à la communauté internationale pour solliciter un appui budgétaire.

13. En ce qui concerne la viabilité de l'environnement, des promesses sans lendemain doivent être remplacées par des actions délibérées. Les normes de protection et de préservation agréées sur le plan international, telles que le Protocole de Kyoto, doivent être appliquées sans attendre. Les pays en développement devraient bénéficier d'une assistance en vue de renforcer leurs capacités et d'intégrer des objectifs d'adaptation dans leurs stratégies de développement durable. Les besoins spéciaux et la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement requièrent aussi une attention urgente

et à cet effet la mise en oeuvre de la stratégie de Maurice s'avère vitale.

14. La mondialisation, avec tout son potentiel, continue d'élargir le fossé entre pays développés et pays en développement. Des actes et non des paroles sont nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les récentes initiatives prises par nombre de pays développés pour réaliser l'objectif de consacrer 0,7 % de leur PNB d'ici 2015 à l'aide publique au développement sont encourageantes.

15. Il espère que l'appui international aux efforts de son pays pour se relever des effets du tsunami sera bientôt disponible. Avant le tsunami, les Maldives étaient sur la bonne voie pour réaliser les objectifs du Millénaire d'ici 2015, et de fait, certains objectifs ont déjà été atteints. Les Maldives comptent sur les partenaires de l'assistance internationale pour reprendre l'élan perdu et réaliser les objectifs comme prévu.

16. Les Maldives appuient le document final du Sommet de 2005 et en leur qualité d'un des membres les plus petits et les plus vulnérables de l'Organisation, ils reconnaissent qu'ils comptent sur d'autres membres de la communauté internationale pour assurer que leurs efforts de se développer soient fructueux.

17. **M. Al-Ghanim** (Koweït) dit que le Koweït attache de l'importance à l'action commune visant à réaliser les objectifs du Millénaire ainsi qu'aux textes issus de la Conférence de Monterrey et s'associe à la tâche entreprise par la communauté internationale de maîtriser et d'orienter la mondialisation au profit de son propre peuple en particulier et de l'humanité en général. Le Koweït est déçu que les efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ne se soient traduits que par des résultats mitigés dans la plupart des régions. Que ce soit des carences en matière d'infrastructure, de financement, d'expertise, de communications modernes ou de technologie qui ont empêché ces régions de tirer le meilleur parti des effets positifs de la mondialisation, il n'y a aucun doute que l'action unilatérale s'est révélée insuffisante. Ce qu'il faut, c'est une action collective menée dans le cadre d'un partenariat entre pays développés et pays en développement, chacune des parties s'acquittant de ses responsabilités.

18. Il incombe aux pays développés de tenir leur engagement de fournir une assistance financière, technique, technologique et médicale à hauteur de 0,7 % de leur PNB aux pays en développement et de 0,15 à 0,20 % aux pays les moins avancés, afin d'appuyer leurs stratégies nationales formulées de manière à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, le Koweït se félicite des efforts considérables de la plupart des pays en développement pour appliquer les concepts de bonne gouvernance et de primauté du droit, pour lutter contre la corruption et pour instaurer un processus de démocratisation transparent, outre l'inclusion des femmes dans les sphères publiques, privées et politiques ainsi que dans l'économie.

19. Le Koweït reconnaît le rôle de la libéralisation pour réaliser un commerce équitable et de la promotion des investissements pour accélérer le rythme du développement. Il a revu sa législation économique et commerciale aux fins de l'intégrer dans l'économie mondiale. Les éléments les plus remarquables de la nouvelle législation ont trait à la propriété intellectuelle ainsi qu'à la loi sur l'investissement des capitaux étrangers qui autorise les investisseurs étrangers à posséder jusqu'à 100 % du capital d'une société koweïtienne, outre les lois autorisant les banques étrangères à opérer au Koweït. Le Gouvernement a également instauré une zone franche en 1998 afin de coordonner le commerce et les investissements de tous les États dans la région. À cette fin, il a modifié sa réglementation et sa législation pour les rendre conformes aux accords internationaux ainsi qu'à l'Accord commercial mondial. Le Koweït espère une participation équitable des pays en développement aux prochaines négociations internationales sur le commerce à Hong Kong, qui constitueront la première étape sur la voie d'un achèvement réussi du cycle de Doha.

20. Le Koweït a contribué à des projets dans les pays en développement sur le plan bilatéral par le biais du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, dont près de 12 milliards de dollars ont été versés à plus de 101 pays ainsi qu'à des instances régionales et internationales telles que le Fonds de l'OPEP pour le développement international et la Banque africaine de développement. La moyenne de l'aide au développement du Koweït s'élève à 1,3% de son revenu national brut (RNB) entre 1990 et 2003, dépassant largement l'objectif convenu. Le Koweït

applaudit aux initiatives du G-8 et de l'Union européenne d'annuler la dette des pays pauvres très endettés. Il formule le vœu que les dettes des autres pays en développement seront rééchelonnées et allégées conformément à l'approche d'Evian adoptée par le Club de Paris.

21. L'État du Koweït recourt à la technologie environnementale la plus récente pour produire, raffiner et brûler le pétrole tout en aidant à stabiliser le marché du pétrole dont la récente hausse, liée à une montée marquée du prix des matières premières entraînée par la reprise économique mondiale, a produit des incidences négatives tant pour le producteur que pour le consommateur. Les pays de l'OPEC s'attachent à corriger cette situation en augmentant les investissements dans la production et en établissant une coopération plus étroite avec d'autres parties productrices de pétrole. La tension inhabituelle des marchés pétroliers a été exacerbée par les catastrophes naturelles récentes dans des régions productrices de pétrole et le manque d'investissements dans les raffineries. Le Koweït recherche des solutions à travers l'investissement dans les raffineries et grâce à des partenariats en Asie et en Amérique afin de satisfaire les besoins à venir du marché mondial.

22. **M Chidumo** (Mozambique) déclare que le fait que le document final du Sommet n'ait pas répondu aux espérances des pays en développement ne devrait pas affecter la détermination des États de travailler ensemble pour le bien de tous. Il se félicite de la décision de l'Union européenne de fixer un calendrier pour atteindre l'objectif de 0,7% du RNB d'ici 2015 à affecter à l'APD et invite instamment les autres pays à suivre cet exemple. Après s'être félicité de l'engagement des bailleurs de fonds d'augmenter l'aide d'environ 130 milliards de dollars par an d'ici 2010, notamment en doublant le montant de l'aide destinée à l'Afrique subsaharienne pendant la même période, il invite également la communauté internationale à rechercher des sources novatrices de financement. Il souligne l'importance des initiatives visant à améliorer la qualité de l'aide, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Son pays, qui figure au nombre des pays africains qui dépendent le plus de l'aide extérieure, attache une importance considérable à l'amélioration de son efficacité.

23. Il attend avec intérêt le jour où la décision du G-8 d'annuler la dette de 18 pays pauvres très endettés, notamment le sien, sera mise en oeuvre, dégageant

ainsi des fonds en faveur de l'allègement de la pauvreté. Le Mozambique, qui s'est engagé à assumer la responsabilité de son propre développement, estime que le renforcement des capacités et l'assistance technique étrangère s'avèrent cruciales à cette fin. À cet égard, il se sent encouragé par la détermination exprimée au Sommet de 2005 de renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'assurer un appui cohérent aux programmes établis par les dirigeants africains.

24. Il demande un engagement et une assistance plus fermes de la part de la communauté internationale pour combattre les pandémies telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose qui sapent les efforts des pays en développement, tout particulièrement en Afrique. En ce qui concerne le commerce, la communauté internationale doit renouveler son engagement de faire en sorte que la prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong Kong concrétise les objectifs de développement contenus dans la Déclaration de Doha. Les problèmes de l'Afrique dans ce domaine, notamment les contraintes structurelles telles que la dépendance sur l'exportation d'un nombre restreint de produits de base et l'accès limité des paysans au crédit, doivent être traités d'urgence dans une approche globale. L'agriculture constitue un secteur stratégique en Afrique, car 70 % de sa population en tirent leurs revenus. La solution de ces problèmes est vitale pour éradiquer la pauvreté. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est invitée à jouer un rôle de catalyseur afin d'assurer que les négociations commerciales reflètent les préoccupations des pays les moins avancés.

25. **M. Bharati** (Népal) accueille avec satisfaction l'établissement par l'Union européenne d'un calendrier pour atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB d'ici 2015 pour l'APD ainsi que son engagement de doubler l'aide d'ici 2010 à plus de 80 milliards de dollars et invite les autres pays développés à en faire de même. Tout en se félicitant de la proposition du G-8 d'annuler la dette de 18 pays pauvres très endettés, il a le sentiment que l'initiative devrait être élargie à l'ensemble des pays les moins développés, en particulier ceux qui sont meurtris par des conflits, si les dirigeants mondiaux veulent réellement faire de la pauvreté une chose du passé. En raison du terrorisme, le développement de

son pays a été fortement freiné durant toutes ces dernières années. Déterminé à faire disparaître ce fléau, son Gouvernement met en place des programmes ciblés d'éradication de la pauvreté et de développement durable.

26. Le Dixième plan national de développement, actuellement en cours d'exécution, porte notamment sur l'éradication de la pauvreté, l'inclusion sociale, la croissance économique continue et la promotion du développement durable. Le Gouvernement a lancé un programme visant notamment à améliorer la prestation des services dans les zones rurales reculées. Le Népal continue ses réformes économiques afin d'encourager le secteur privé à prendre la tête du développement économique. Il poursuit la libéralisation du commerce tout en mettant en place une législation commerciale conforme aux dispositions de l'OMC. Toutefois, pour que le commerce devienne le catalyseur du développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral doivent disposer de plus nombreuses opportunités de commercer en trouvant un accès sans entrave au marché. À cet égard, sa délégation plaide en faveur de la pleine application de la Déclaration d'Almaty et du Programme d'action d'Almaty. De surcroît, l'application des dispositions spéciales et différenciées des accords de l'OMC ainsi que des engagements internationaux et des consensus, notamment le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, contribueraient à assurer la participation pleine et entière des pays en développement les moins avancés et des pays en développement sans littoral au système commercial multilatéral.

27. **M^{me} Holgín** (Colombie) dit qu'à l'instar d'autres pays à revenu intermédiaire, la Colombie a incorporé dans ses politiques les principaux objectifs de développement des récents sommets et conférences. Le libre accès aux marchés internationaux afin de pouvoir exporter ses produits dans des conditions équitables est aussi important que l'accès à des sources internationales de financement pour consolider le développement durable. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait offrir les bases pour consolider les structures macroéconomiques permettant de renforcer les politiques de plein emploi et d'éducation afin d'améliorer les investissements sociaux et productifs ainsi que la compétitivité des pays en développement. L'élimination de l'extrême

pauvreté ne saurait être réalisée avec la seule aide publique au développement.

28. Tout en reconnaissant la valeur de la coopération Nord-Sud, la Colombie considère que les pays en développement devraient améliorer la coopération Sud-Sud. La Déclaration de Doha a souligné l'importance de renforcer les initiatives commerciales Sud-Sud, telles que le Système global de préférences commerciales entre pays en développement. La coopération dans les domaines financier, scientifique et technique devrait également être intensifiée afin de renforcer les capacités nationales nécessaires pour la diversification de l'économie et la gestion durable des ressources.

29. La Colombie est consciente du lien entre les migrations internationales et le développement. Il est important de minimiser les incidences sociales, politiques et économiques négatives des processus migratoires et de reconnaître leurs contributions positives. L'Assemblée générale organise un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales en 2006. Ce dernier offrira la possibilité d'aboutir à des accords sur la gestion des migrations, tout en respectant la dignité et les droits de l'homme des migrants et de leurs familles.

30. Dans la lutte contre la corruption, la Colombie estime qu'il est important de promouvoir le principe de responsabilité internationale partagée et elle insiste sur la levée du secret bancaire ainsi que sur la saisie et la restitution des fonds issus de la corruption afin de s'en prendre directement aux bénéficiaires financiers de tels crimes. Quant à l'environnement, la protection de la diversité biologique, notamment des ressources génétiques, particulièrement importantes pour la Colombie, il importe d'assurer une répartition juste et équitable des bénéfices provenant de leur emploi. En outre, les politiques appropriées en matière de logement et d'accès à l'eau potable sont essentielles pour l'éradication de la pauvreté et la protection de l'environnement.

31. La Colombie a toujours été favorable à une solution multilatérale du changement climatique. Des efforts internationaux devraient principalement porter sur l'élaboration d'un programme complet à l'échelle mondiale, fondé sur des responsabilités communes mais différenciées. Il est nécessaire de collaborer à la prévention des catastrophes naturelles. Les expériences locales et régionales constituent une source précieuse

pour l'élaboration de stratégies durables. La Communauté andine a mis au point une stratégie pour la prévention des catastrophes et même si la collaboration internationale est nécessaire pour la mettre entièrement en oeuvre, la Communauté andine est prête à partager son expérience avec d'autres pays et d'autres régions. Finalement, la Colombie estime que le Conseil économique et social devrait devenir un des principaux forums sur le développement.

32. **M. Talbot** (Guyana) prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (Caricom) dit que la Deuxième Commission porte la lourde responsabilité de formuler les obligations collectives dans les questions économiques et financières et d'en assurer la concrétisation. Les nations des Caraïbes sont confrontées aux défis simultanés de réaliser une intégration plus poussée dans l'économie mondiale tout en assurant une croissance continue et un développement pour le bien-être et la prospérité de leurs peuples. C'est pourquoi la poursuite de la coopération et l'appui de la communauté internationale demeurent essentiels; de fait, ils s'avèrent particulièrement cruciaux au moment où une gamme très élargie de menaces de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, mettent en évidence le caractère vulnérable de la région.

33. Les États membres de la CARICOM ont conclu des partenariats bilatéraux, régionaux ou multilatéraux en vue de favoriser le développement global. Ils se sont engagés fermement en faveur du marché et économie unifiés de la CARICOM. Le commerce est la voie choisie pour assurer le développement de la région. Un système commercial et financier international plus cohérent et plus coopérant compléterait les efforts nationaux et régionaux.

34. La récente décision des institutions de Bretton Woods d'appuyer l'initiative d'annuler la dette des pays pauvres très endettés est digne d'éloges. Néanmoins, il importe maintenant d'examiner les questions de viabilité de la dette des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, et les effets adverses des changements unilatéraux des accords commerciaux susceptibles de ravager les économies de nombreux pays.

35. Au cours de la récente réunion plénière de haut niveau, les dirigeants ont souligné la nécessité d'une approche mieux coordonnée et plus systémique du développement, en particulier de la part du système des

Nations Unies. Il importe de formuler une approche globale dans l'emploi des ressources disponibles et potentielles afin d'assurer un développement mondial durable et équitable. Le Conseil économique et social devrait être renforcé pour lui permettre d'exercer un rôle central dans la promotion de la coopération internationale économique et sociale. Toutes les parties prenantes ont reconnu que des ressources additionnelles étaient requises pour intensifier le développement; toutefois, l'ensemble des incidences possibles des nouvelles mesures envisagées pour obtenir de telles ressources devraient être examinées avant toute mise en oeuvre.

36. Vu leur dépendance de l'environnement naturel pour leur subsistance, les questions de protection de l'environnement sont particulièrement pertinentes pour les pays de la Communauté des Caraïbes. En dépit de leurs efforts pour atténuer les catastrophes naturelles, leur réponse reste limitée en raison de l'insuffisance des capacités et des ressources. La CARICOM lance un appel par conséquent pour la mise en place immédiate de l'antenne régionale du système mondial d'alerte rapide tout en soulignant la nécessité d'élaborer des mécanismes pour appuyer le relèvement en cas de catastrophes.

37. Une collaboration plus étroite est requise dans tous les domaines, notamment de secteurs aussi disparates que les transferts de technologie ou la criminalité internationale. Finalement, l'éradication de la faim et de la pauvreté demeure au cœur de la réalisation des objectifs convenus. L'élaboration d'une matrice pour suivre de plus près les responsabilités et les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs est une idée bienvenue.

38. **M. Chng** (Singapour) dit qu'aucun pays ne peut se permettre aujourd'hui d'être isolationniste; son succès est tributaire de la façon dont il parvient à s'insérer au sein de réseaux internationaux. Durant la guerre froide, il y avait un impératif stratégique clair pour les pays développés d'assister les pays pauvres dans leur sphère d'influence de manière à forger des alliances. Aujourd'hui, on demande aux riches d'aider les pauvres parce qu'ils ont une obligation morale. Mais le développement est dirigé par des intérêts stratégiques.

39. Le profond fossé continue de s'élargir entre les pays marginalisés et ceux qui sont reliés entre eux dans un réseau. Une telle inégalité constitue une

préoccupation non seulement pour des motifs humanitaires, mais aussi parce que la pauvreté est davantage susceptible de favoriser l'instabilité, la guerre et le terrorisme. Dans un monde intégré, les soulèvements et les troubles dans un pays donné produisent des effets en cascade sur le reste de la communauté internationale.

40. Depuis 2000, les dirigeants mondiaux ont adopté plusieurs schémas de développement. Toutefois, pour réaliser les objectifs convenus, il s'avère nécessaire de former un consensus réel sur le développement en tant qu'impératif stratégique international ayant un impact direct sur la stabilité mondiale. Les États ne peuvent plus s'affronter ou coopérer aux frontières de leur souveraineté; une responsabilité partagée pour une gouvernance mondiale est requise. Toutefois, au niveau national, les États doivent élaborer et définir leurs propres modèles de gouvernance dans le contexte de leurs circonstances particulières. Leur approche devrait se fonder sur une analyse rationnelle de ce qui est praticable et non sur une doctrine, en s'appuyant sur un cadre logique plutôt que philosophique. En dépit de la mondialisation, le rôle traditionnel de la nation-État a gagné en importance plutôt que d'en perdre. Chaque pays est au premier chef responsable de son développement économique et social. Le rôle des politiques nationales et des stratégies de développement doit être largement souligné. Par conséquent, bien que les pays développés doivent aider les pays en développement, ces derniers doivent adopter une approche réaliste et pragmatique tout en accomplissant leur part pour promouvoir le développement, ce qui est susceptible d'entraîner des changements internes ainsi que des ajustements difficiles. Ils doivent également s'entraider mutuellement. Le commerce Sud-Sud est devenu un moteur important d'un meilleur accès au marché mondial pour les pays en développement. Le protectionnisme représente la voie la plus rapide sur le chemin de la pauvreté, tandis que l'intégration au marché mondial offre la meilleure perspective d'une élévation continue des niveaux de vie et de développement économique pour les pays en développement.

41. Les pays développés doivent prendre conscience qu'il est de leur intérêt collectif de travailler en étroite collaboration avec les pays en développement pour les aider à réussir. L'aide publique au développement est importante, mais les pays développés doivent

également supprimer leurs subventions agricoles qui empêchent la concurrence des paysans des pays en développement pauvres. Le cycle de Doha des négociations commerciales offre une grande occasion de mettre fin à ces inégalités.

La séance est levée à 13 heures.